

Soutenir les parents : pourquoi, comment ?

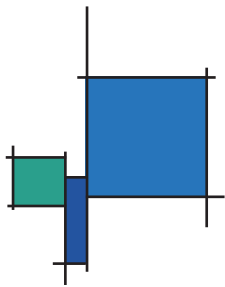
L'essentiel des enjeux partagés & des réflexions
issus de la Journée départementale à destination des élus

16 octobre 2025



**Une journée d'échanges au service
des familles du territoire**





sommaire

Introduction	P. 4
Conférence introductive	P. 6
Soutenir les parents dans un monde incertain Boris Teruel, sociologue	
Table ronde inter-institutionnelle	
Comment les acteurs publics peuvent-ils renforcer le soutien à la parentalité ?	P. 9
Les ateliers collaboratifs	P. 14
1 Répondre aux besoins de soutien des parents : la Convention territoriale globale, un moyen d'y parvenir ?	P. 14
2 Innover en soutien à la parentalité : de quoi parle-t-on ? comment faire ?	P. 18
3 Accompagner les parents lors des 1000 premiers jours de l'enfant : des lieux pour accueillir enfants et parents (Laep) aux lieux ressources pour les parents	P. 21
4 Soutenir les parents en réseau : quelle transversalité des services aux familles ? (écosystème pluridisciplinaire et pluri-acteurs)	P. 24
Les grands enseignements des Assises de la parentalité en 10 points	P. 27

Animé par

la Caf, en partenariat étroit avec les services de l'État (DETS, DSDEN), la Préfecture, la MSA Grand Sud, le Conseil départemental, la Ville de Perpignan et la Ville de Thuir, ville hôte de l'événement.

La journée départementale de réflexion autour du soutien à la parentalité a réuni élus, institutions, professionnels, partenaires associatifs et acteurs de terrain avec une ambition commune : mieux comprendre les enjeux de la parentalité aujourd'hui et renforcer les dynamiques d'action collective au service des familles des Pyrénées-Orientales.

La richesse des échanges, la diversité des points de vue et la qualité des contributions ont largement contribué à faire de cette journée un moment de réflexion et de partage particulièrement stimulant. Les débats ont permis de croiser les regards, de valoriser les initiatives existantes et d'ouvrir de nouvelles pistes pour accompagner les parents dans un contexte social en constante évolution.

La Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales et ses partenaires du Schéma départemental des services aux familles tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence, leur engagement et la qualité des échanges. Cet événement a démontré combien la mobilisation collective des acteurs du territoire constitue un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques et construire des réponses adaptées aux besoins des familles.

Le présent document propose une restitution des principaux temps forts de cette journée.

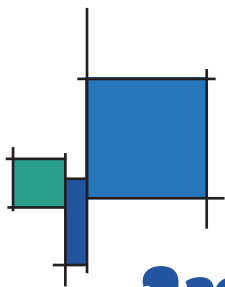
Il s'ouvre par la conférence introductive du sociologue **Boris Teruel**, qui a permis de poser un cadre de réflexion autour des transformations contemporaines de la parentalité et des enjeux liés au soutien aux parents dans un monde marqué par l'incertitude.

Il se poursuit par la restitution de la table ronde interinstitutionnelle, qui a réuni plusieurs acteurs publics engagés dans les politiques familiales afin d'échanger sur les défis actuels du soutien à la parentalité, les coopérations à renforcer et la responsabilité collective des institutions dans l'accompagnement des familles.

Le document présente ensuite la synthèse des **ateliers thématiques**, au cours desquels les participants ont pu approfondir plusieurs sujets majeurs : les 1000 premiers jours, l'innovation en matière de soutien à la parentalité ou encore les enjeux de transversalité et de coopération entre acteurs.

Enfin, une **synthèse transversale** met en perspective les principaux enseignements issus de la journée et les pistes d'action qui se dégagent pour le territoire.

À travers cette restitution, l'ambition est de conserver une trace de ces échanges, de valoriser l'engagement des acteurs du territoire et de nourrir la dynamique collective engagée pour mieux soutenir les parents et accompagner les familles dans les Pyrénées-Orientales.



Introduction

Claire Héry
Directrice adjointe de la Caf des Pyrénées-Orientales
en charge de l'Action sociale.



Soutenir les parents dans un territoire aux réalités spécifiques

Dans un contexte marqué par de profondes transformations sociales et familiales, la question de l'accompagnement des parents apparaît aujourd'hui comme un enjeu central des politiques publiques. Les évolutions sociétales, les transformations des structures familiales, l'accélération des rythmes de vie ou encore l'impact des transformations numériques modifient profondément les conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle. Ces mutations interrogent les repères éducatifs traditionnels et renforcent les attentes vis-à-vis des institutions et des acteurs publics en matière d'accompagnement des familles.

Dans ce contexte, soutenir les parents ne consiste pas à répondre à des défaillances individuelles, mais bien à accompagner les familles dans un environnement social devenu plus complexe et parfois incertain. Il s'agit de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leurs enfants, tout en leur offrant des ressources, des espaces d'écoute et des dispositifs adaptés aux réalités contemporaines de la parentalité.

Un territoire marqué par des réalités spécifiques

Dans les Pyrénées-Orientales, ces enjeux prennent une dimension particulière. Le territoire présente en effet des caractéristiques sociales, démographiques et territoriales qui influencent fortement les conditions d'accès aux services et les modalités d'accompagnement des familles. Les élus locaux sont particulièrement attachés à leur territoire et à ses spécificités. Dans certains cas, ils peuvent ressentir un décalage entre les orientations nationales et les réalités locales, notamment lorsque les politiques publiques semblent insuffisamment adaptées aux contextes sociodémographiques, aux dynamiques territoriales ou aux ressources disponibles.

Le développement des services aux familles demeure par ailleurs un défi important dans le département. **Le territoire se caractérise par un niveau d'équipement relativement limité, ainsi que par une offre de services et d'actions de soutien à la parentalité qui s'est fragilisée ces dernières années.** Le tissu associatif, bien que présent, reste encore peu structuré autour des politiques publiques de soutien à la parentalité, étant majoritairement orienté vers les domaines sportifs ou culturels. Plusieurs documents stratégiques récents apportent par ailleurs un éclairage sur ces spécificités territoriales, notamment **le Schéma départemental des services aux familles 2021-2026, le Schéma départemental des solidarités** ou encore **le Pacte des solidarités**. Ces cadres d'action soulignent l'importance de renforcer les politiques de soutien aux familles et de structurer davantage les coopérations entre acteurs à l'échelle du territoire.

Clarifier les rôles et renforcer les coopérations

Dans le champ spécifique du soutien à la parentalité, les échanges avec les acteurs locaux montrent que les rôles respectifs des institutions, leurs modalités d'articulation et les formes d'appui pouvant être proposées aux collectivités territoriales restent parfois insuffisamment identifiés.

Pour de nombreux élus et professionnels de terrain, les objectifs et les concepts associés au soutien à la parentalité peuvent apparaître relativement nouveaux. Des notions telles que les besoins fondamentaux de l'enfant, l'épuisement parental, la question du répit ou encore l'adaptation des actions aux contraintes de disponibilité des parents – notamment en dehors des horaires de travail – nécessitent parfois un travail d'appropriation et d'acculturation. Dans ce contexte, **cette journée a été conçue comme un temps de réflexion collective**, permettant de croiser les regards entre institutions, collectivités territoriales, professionnels et acteurs associatifs.

Cette journée visait également **à faire le lien entre les orientations nationales**, notamment celles liées au Service public de la petite enfance, et les réalités locales des politiques territoriales de soutien à la parentalité.

L'objectif ne fut pas seulement de partager des éléments théoriques ou des retours d'expérience, mais aussi d'accompagner les collectivités et les acteurs du territoire dans la construction ou le renforcement de leurs projets locaux. Le soutien à la parentalité s'inscrit en effet dans une logique de projet territorial, reposant à la fois sur l'implication des parents et sur l'accompagnement des institutions.

Dans cette perspective, les institutions partenaires, déjà engagées dans une fonction de facilitation, sont invitées à renforcer leur positionnement comme partenaires de réflexion, au-delà de leur rôle de financeur, afin de soutenir les initiatives locales et d'accompagner les collectivités dans le développement d'actions adaptées aux besoins des familles.

De l'intention à l'action

Au-delà des constats et des analyses, ce temps fort a visé un objectif opérationnel : encourager les dynamiques territoriales et favoriser le passage de l'intention à l'action.

Pour certains territoires, il s'agit d'initier une réflexion autour du soutien à la parentalité. Pour d'autres, l'enjeu consiste à consolider des initiatives existantes ou à développer de nouvelles actions.

En réunissant élus, professionnels, institutions autour de ces enjeux, cette journée a permis de poser les bases d'une réflexion collective visant à renforcer les coopérations, à valoriser les initiatives locales et à clarifier les modalités d'appui que les institutions peuvent apporter aux collectivités et aux équipes de terrain.

Les contributions issues de la conférence introductive, de la table ronde institutionnelle et des différents ateliers thématiques témoignent de la richesse des échanges et de la mobilisation des acteurs autour d'un objectif commun : **mieux soutenir les parents et accompagner les familles dans un territoire aux réalités multiples.**



Pourquoi organiser des Assises départementales de la parentalité ?

Les grands objectifs !

Créer un espace de dialogue entre les acteurs du territoire : les Assises ont permis de réunir élus, institutions, professionnels afin de partager les constats, de croiser les expériences et de renforcer les dynamiques de coopération.

Clarifier les enjeux et les concepts du soutien à la parentalité : la journée a contribué à mieux définir ce que recouvre cette politique publique et à favoriser une compréhension commune de ses objectifs et de ses modalités d'action.

Valoriser les initiatives et les ressources existantes sur le territoire : les échanges ont permis de mettre en lumière des expériences locales inspirantes et de souligner la richesse des initiatives portées par les acteurs du territoire.

Encourager l'émergence de projets territoriaux : les Assises visaient également à accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans le développement de projets adaptés aux besoins des familles, en clarifiant les appuis et les ressources mobilisables.

Renforcer la dynamique collective autour du soutien aux parents : au-delà de cette journée, l'ambition est de poursuivre la mobilisation des acteurs afin de structurer progressivement une politique territoriale de soutien à la parentalité plus lisible, plus coordonnée et plus adaptée aux réalités locales.



Conférence introductive

Soutenir les parents dans un monde incertain



Boris Teruel
Sociologue

La conférence introductive des Assises départementales de la parentalité, animée par le sociologue Boris Teruel, avait pour objectif de poser un cadre de réflexion commun autour de la question du soutien à la parentalité. Intitulée « Soutenir les parents dans un monde incertain », cette intervention visait à fédérer les participants autour d'une compréhension renouvelée de la fonction parentale, en invitant à dépasser certaines représentations traditionnelles ou culpabilisantes qui peuvent encore structurer les discours et les politiques publiques.

En mobilisant des apports issus de la sociologie de la famille et des transformations contemporaines de la société, Boris Teruel a proposé une analyse des mutations profondes qui traversent aujourd'hui les structures familiales et les conditions d'exercice de la parentalité.

Une parentalité confrontée aux transformations profondes de la société

L'intervention s'est d'abord attachée à replacer la question de la parentalité dans un contexte historique et sociétal plus large. Selon Boris Teruel, les sociétés contemporaines sont profondément marquées par une transformation majeure liée à la révolution numérique, qu'il qualifie, en s'appuyant notamment sur les travaux de Michel Serres, **de troisième révolution anthropologique majeure**. À l'instar des révolutions de l'écriture puis de l'imprimerie, cette transformation modifie en profondeur les modes de communication, les rapports au savoir, les relations sociales et les manières de se construire individuellement et collectivement.

Cette mutation s'accompagne de plusieurs caractéristiques

qui structurent aujourd'hui nos sociétés : **la complexification des environnements sociaux, l'accélération des rythmes de vie, l'individualisation des trajectoires et l'incertitude croissante**. Ces évolutions transforment profondément les repères traditionnels qui encadraient autrefois les parcours familiaux.

Dans ce contexte, la parentalité s'exerce désormais dans un environnement social beaucoup plus instable et imprévisible qu'auparavant. Les parents doivent composer avec une multiplicité d'injonctions, de normes éducatives et de discours parfois contradictoires sur ce que signifie « être un bon parent ». Cette situation peut générer un sentiment de pression et de responsabilité accrue.

La persistance de représentations sociales héritées

Boris Teruel a également souligné que, malgré ces transformations profondes, les représentations sociales de la famille restent encore largement influencées par des modèles traditionnels qui ne correspondent plus toujours à la réalité des situations familiales contemporaines.

Dans de nombreux discours publics ou médiatiques, les rôles et les statuts parentaux sont encore analysés à partir de références parfois idéalisées d'un modèle familial stable et homogène. Or, les formes familiales se sont diversifiées : familles monoparentales, recomposées, homoparentales, ou encore situations de coparentalité multiples.

Cette diversité des configurations familiales invite à repenser les cadres d'analyse et les politiques publiques afin de mieux prendre en compte les parcours et les réalités vécues par les parents.

Selon le sociologue, le maintien de ces représentations peut conduire à une lecture simplifiée des difficultés rencontrées par certaines familles. Dans certains cas, les parents peuvent être perçus à travers le prisme de la défaillance ou de la responsabilité individuelle, plutôt qu'à partir d'une analyse plus large des conditions sociales dans lesquelles ils exercent leur rôle.

Dépasser la logique de culpabilisation des parents

Un des messages centraux de la conférence a consisté à inviter les acteurs publics et les professionnels à dépasser une approche fondée sur la culpabilisation des parents.

Les difficultés rencontrées par les familles ne peuvent être comprises uniquement à l'échelle individuelle. Elles s'inscrivent également dans des contextes sociaux, économiques et institutionnels qui influencent les conditions d'exercice de la parentalité.

Dans cette perspective, Boris Teruel a souligné l'importance d'adopter une approche plus globale et plus contextualisée, prenant en compte les trajectoires de vie des familles, les ressources dont elles disposent et les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

Le soutien à la parentalité ne doit pas être envisagé comme une réponse à des défaillances individuelles, mais comme **une responsabilité collective**, impliquant l'ensemble des acteurs publics et des institutions intervenant auprès des familles.

Clarifier les termes pour éviter les malentendus

L'intervention a également mis en évidence l'importance de partager une définition commune de ce que recouvre la notion de soutien à la parentalité.

Selon Boris Teruel, ce terme peut parfois faire l'objet de malentendus. Derrière une apparente adhésion au principe du soutien à la parentalité, les acteurs peuvent en effet mobiliser des représentations différentes, voire opposées, de ce que recouvre cette notion.

Dans certains cas, le soutien à la parentalité peut être interprété comme un accompagnement bienveillant visant à soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle. Dans d'autres, il peut être perçu comme une forme de contrôle ou de normalisation des pratiques éducatives.

Ces divergences de représentation peuvent fragiliser les dynamiques d'action collective et compliquer la mise en œuvre des politiques publiques.

D'où la nécessité de clarifier les objectifs et les principes qui sous-tendent les actions de soutien à la parentalité afin de construire une vision partagée entre les différents acteurs.

Le rôle central des acteurs publics et des collectivités territoriales

Dans la dernière partie de son intervention, Boris Teruel a abordé la question de la responsabilité des acteurs publics dans le développement des politiques de soutien à la parentalité.

Face aux transformations de la société et aux nouveaux besoins des familles, les institutions ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner les parents et renforcer les dispositifs existants.

Le sociologue a notamment insisté sur l'importance du rôle des collectivités territoriales, qui constituent souvent l'échelon le plus pertinent pour structurer les actions et coordonner les interventions des différents acteurs.

Le développement d'un **maillage territorial cohérent**, associant institutions, associations et professionnels de terrain, apparaît ainsi comme une condition essentielle pour répondre aux besoins des familles.

Pour illustrer ces dynamiques, Boris Teruel s'est appuyé sur plusieurs exemples d'initiatives observées dans le cadre de diagnostics territoriaux menés dans différentes conventions territoriales globales. Ces expériences montrent que la coordination entre acteurs et la mobilisation des ressources locales peuvent permettre de développer des actions efficaces et adaptées aux réalités des territoires.

Un temps d'échange avec les participants

À l'issue de la conférence, un temps d'échange a été proposé afin de permettre aux participants de réagir aux éléments présentés, de poser des questions et d'approfondir certaines thématiques.

Ce moment d'échange a également constitué une transition vers la table ronde institutionnelle qui a suivi la conférence, en ouvrant la réflexion sur les enjeux concrets du soutien à la parentalité dans les territoires.

L'intervention de Boris Teruel a ainsi contribué à poser les bases d'une réflexion collective sur les transformations de la parentalité et sur les réponses que les acteurs publics peuvent apporter pour accompagner les parents dans un contexte social en profonde mutation.

“ Les parents doivent composer avec une multiplicité d'injonctions, de normes éducatives et de discours parfois contradictoires sur ce que signifie “être un bon parent”. ”



Les 5 idées clés de l'intervention de Boris Teruel

1 • La parentalité s'exerce aujourd'hui dans un monde marqué par l'incertitude

Les transformations sociales contemporaines, notamment liées à la révolution numérique, ont profondément modifié les repères éducatifs et familiaux. Les sociétés actuelles se caractérisent par une complexification des environnements sociaux, une accélération des rythmes de vie, une individualisation des trajectoires et une incertitude accrue, qui influencent directement l'exercice de la fonction parentale.

2 • Les modèles traditionnels de la famille ne correspondent plus à la diversité des situations familiales

Les représentations sociales de la parentalité restent souvent influencées par des modèles familiaux idéalisés qui ne reflètent plus la réalité des configurations familiales contemporaines. La diversité des parcours familiaux invite à repenser les cadres d'analyse et les politiques publiques afin de mieux prendre en compte les situations vécues par les parents.

3 • Les difficultés parentales ne peuvent être réduites à une responsabilité individuelle

Les difficultés rencontrées par les parents s'inscrivent dans des contextes sociaux, économiques et institutionnels plus larges. Le soutien à la parentalité ne doit donc pas être envisagé comme une réponse à des défaillances individuelles, mais comme une responsabilité collective impliquant l'ensemble des acteurs publics et des institutions.

4 • Une définition partagée du soutien à la parentalité est nécessaire pour éviter les malentendus

Derrière une apparente adhésion à la notion de soutien à la parentalité, les acteurs peuvent mobiliser des représentations différentes de ce que recouvre cette politique publique. Clarifier les objectifs et les principes qui la sous-tendent apparaît comme une condition essentielle pour construire des actions cohérentes et partagées.

5 • Les territoires et les collectivités locales jouent un rôle clé dans la structuration des politiques de parentalité

Les collectivités territoriales constituent un échelon pertinent pour coordonner les acteurs, mobiliser les ressources locales et développer des réponses adaptées aux réalités des familles. Le renforcement des coopérations territoriales apparaît ainsi comme un levier majeur pour soutenir les parents dans un contexte social en profonde mutation.



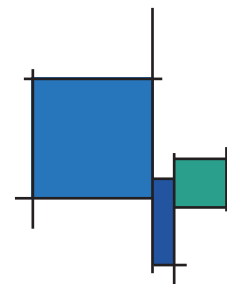


Table ronde inter-institutionnelle :

Comment les acteurs publics peuvent-ils renforcer le soutien à la parentalité ?



Vers une politique territoriale de soutien à la parentalité plus lisible, plus préventive et plus coopérative

Pensée dans le prolongement direct de la conférence d'ouverture, la table ronde inter-institutionnelle avait pour objectif de croiser les regards de plusieurs institutions engagées dans les politiques de l'enfance, de la famille, de l'éducation et de l'action sociale. Elle s'est inscrite dans une perspective à la fois analytique et opérationnelle : partager les constats sur les défis actuels du soutien à la parentalité dans les Pyrénées-Orientales, interroger les coopérations existantes entre acteurs et territoires, et ouvrir des perspectives en matière de responsabilité publique et de mobilisation collective.

Les échanges ont mis en évidence un point d'accord majeur : dans un département marqué par des fragilités sociales importantes, le soutien à la parentalité ne peut être considéré comme un sujet périphérique. Il constitue un **enjeu central de prévention, de développement de l'enfant, de sécurisation des parcours familiaux et, plus largement, de cohésion sociale**. Tous les intervenants ont rappelé qu'un enfant a d'abord besoin d'un environnement suffisamment sécurisant pour se développer, apprendre, grandir et trouver sa place. Soutenir les parents, c'est donc contribuer à renforcer cette sécurité, au bénéfice de l'enfant, mais aussi de l'ensemble de la société.

1. Défis actuels du soutien à la parentalité

Des besoins croissants, des fragilités structurelles, et la nécessité de lever certaines résistances

Le premier axe de la table ronde portait sur les défis contemporains du soutien à la parentalité. À cet égard, les interventions ont fait ressortir une réalité partagée : dans les Pyrénées-Orientales, les besoins sont importants, mais les réponses apparaissent encore insuffisamment développées, insuffisamment visibles et parfois difficilement accessibles pour les familles qui en auraient le plus besoin.

Les échanges ont d'abord réaffirmé la nécessité de replacer le soutien à la parentalité dans une logique de prévention. Il ne s'agit pas seulement d'intervenir lorsque les situations se dégradent, mais d'agir en amont, dans les périodes de vulnérabilité qui jalonnent la vie familiale : la grossesse, la naissance, la petite enfance, l'adolescence, les séparations, les deuils, les épisodes de précarité ou de tension éducative. **L'enjeu est de permettre aux parents d'être accueillis, écoutés, orientés et accompagnés avant que les difficultés ne deviennent trop lourdes ou ne basculent dans des logiques de crise.**

Cette perspective a été reliée à une approche d'investissement social. Investir tôt dans l'environnement de l'enfant, dans la qualité des liens, dans l'accompagnement des parents et dans la prévention des ruptures, c'est contribuer à construire des trajectoires plus solides. À l'inverse, lorsque les parcours se fragmentent, lorsque les difficultés s'accumulent ou lorsqu'aucune réponse n'intervient à temps, les conséquences sont lourdes, tant pour les familles que pour les institutions.

Les intervenants ont également insisté sur les spécificités du territoire. Le département cumule des fragilités sociales fortes, avec une pauvreté importante, des écarts marqués entre les territoires et une hétérogénéité des situations familiales. Cette réalité impose de renoncer à toute approche uniforme. Les besoins des familles ne sont pas les mêmes selon les milieux sociaux, les trajectoires, les lieux de vie, les conditions de mobilité ou le rapport aux institutions. Cela vaut particulièrement pour l'école, où les attentes parentales, les représentations et les tensions varient considérablement d'un établissement à l'autre.

Un des constats les plus forts de la table ronde a concerné l'évolution de la relation entre familles et institutions, et plus particulièrement entre les familles et l'école. Les représentants de l'Éducation nationale ont évoqué une hausse des tensions, des incompréhensions et, dans certains cas, des faits de violence impliquant directement les parents. Cette évolution semble révélatrice d'un malentendu plus large : les parents attendent des réponses rapides, immédiates, parfois instantanées, là où les institutions doivent agir dans des cadres réglementaires, des temporalités administratives et des procédures garantes de l'état de droit. Ce décalage alimente des formes de défiance, voire d'opposition.

La table ronde a ainsi permis d'identifier plusieurs résistances qui freinent aujourd'hui le développement d'une politique de soutien à la parentalité plus apaisée. Il y a d'abord les résistances liées aux représentations. Dans de nombreuses situations, les institutions sont encore perçues à travers leur versant le plus contraignant ou le plus inquiétant. Le Département, par exemple, reste souvent identifié à la protection de l'enfance ou au risque de placement, au détriment de ses missions d'accueil, de prévention, de santé et d'accompagnement. De la même manière, certains parents peuvent percevoir l'école comme une institution jugeante, distante, voire menaçante, plutôt que comme un partenaire éducatif.

Il existe aussi des résistances liées au vocabulaire lui-même. La table ronde a montré combien les termes employés peuvent produire des effets de mise à distance. Parler de « soutien à la parentalité » peut laisser entendre qu'il y aurait d'emblée un manque, une défaillance ou une insuffisance parentale à corriger. Plusieurs interventions ont ainsi plaidé **pour une approche davantage centrée sur l'accompagnement, la reconnaissance des compétences parentales et la libre adhésion des familles.**

Cette **vigilance sur les mots** n'est pas secondaire : elle conditionne en partie la **capacité des parents à se reconnaître dans les dispositifs proposés et à y entrer sans crainte d'être jugés.**

Enfin, plusieurs participants ont souligné que l'offre existante restait trop peu lisible. Les familles ne savent pas toujours à qui s'adresser, pour quoi, dans quel cadre et à quel moment. Certaines structures sont peu connues ; d'autres sont identifiées, mais mal comprises. Pour de nombreux parents, le recours aux services n'intervient qu'assez tardivement, souvent lorsque les tensions sont déjà installées. De ce point de vue, l'enjeu n'est pas nécessairement de multiplier indéfiniment les dispositifs, mais de mieux **rendre visibles ceux qui existent, de clarifier leur rôle respectif et de permettre une orientation plus simple au sein d'un écosystème cohérent.**

Dans ce cadre, plusieurs pratiques jugées utiles ou prometteuses ont été évoquées. Les lieux d'accueil enfants-parents ont été cités comme des espaces particulièrement intéressants, dans la mesure où ils permettent **un accueil inconditionnel, non stigmatisant, sans posture d'expertise surplombante, et offrent un premier niveau d'écoute avant l'émergence de situations plus conflictuelles.** De même, la diversification des formes d'accueil, entre **accompagnements individuels, espaces collectifs, pair-aidance, actions de proximité ou interventions itinérantes**, est apparue comme une réponse pertinente à la diversité des besoins parentaux.

2. Coopération des acteurs

Des dynamiques existantes, mais encore fragmentées : un besoin fort de coordination, de langage commun et de proximité

Le deuxième axe de la table ronde portait sur la coopération entre acteurs, qu'il s'agisse des coopérations inter-institutionnelles ou du lien entre institutions et territoires. Sur ce point, les échanges ont fait ressortir une double réalité. D'un côté, tous les intervenants reconnaissent la richesse de l'existant, l'engagement des professionnels, la présence d'initiatives locales, l'implication des collectivités, des associations, des services sociaux, des acteurs éducatifs et sanitaires. De l'autre, cette **richesse demeure encore trop souvent morcelée, insuffisamment coordonnée et peu lisible à l'échelle des parcours vécus par les familles.**

Un consensus s'est dégagé sur le fait que le soutien à la parentalité ne peut être porté isolément par une seule institution. La Caf, en tant qu'animatrice légitime de cette politique publique confiée par l'État à la branche Famille, a vocation à coordonner, impulser et relier. Mais la réussite d'une telle politique suppose la mobilisation conjointe des collectivités territoriales, du Département, de l'Éducation

nationale, des acteurs de santé, des centres sociaux, des Espaces de vie sociale (EVS), des associations, des services petite enfance, des professionnels du champ médico-social, ainsi que des réseaux de bénévoles et d'habitants engagés.

Les échanges ont montré que **la coopération existe déjà, mais qu'elle reste souvent dépendante des personnes, des opportunités locales ou de dynamiques informelles**. Là où certains acteurs se connaissent bien, les orientations sont plus fluides et les complémentarités mieux mobilisées. Ailleurs, les familles peuvent être confrontées à des parcours morcelés, à des répétitions inutiles, à des réexplications permanentes de leur situation, voire à des ruptures de suivi. L'un des enjeux clairement formulés consiste donc à **passer d'une juxtaposition d'interventions à une véritable logique de parcours**. Cette ambition suppose d'abord une **meilleure connaissance mutuelle entre acteurs**. Qui fait quoi ? À quel moment ? Avec quel degré d'expertise ? Pour quel type de besoin ? Les débats ont montré qu'un même parent peut croiser, selon les moments de son parcours, des professionnels très différents : sage-femme de PMI, puéricultrice, enseignant, directeur d'école, travailleur social, accueillant en LAEP, animateur de centre social, élu local, bénévole associatif. Chacun intervient dans un registre spécifique, mais cette complémentarité n'est pas toujours pensée ni rendue visible comme telle.

La question du langage commun a été particulièrement soulignée. Les institutions, les professionnels et les familles ne parlent pas toujours la même langue, ni au sens propre, ni au sens symbolique. Les mots utilisés, les implicites, les références, les attendus peuvent produire des malentendus. Construire une culture commune du soutien à la parentalité implique donc de clarifier les finalités, de partager quelques principes d'intervention et de rendre plus intelligible ce que chaque acteur peut proposer. À cet égard, plusieurs repères ont été réaffirmés : **l'intérêt de l'enfant et de ses parents, la reconnaissance des compétences parentales, la libre adhésion des familles, la prise en compte de la diversité des modèles éducatifs, l'accessibilité des services, la gratuité ou le coût modique, ainsi que l'ancrage dans les valeurs de la République et de la laïcité**.

Les débats ont aussi mis en évidence une tension importante entre prévention et protection. Plusieurs interventions ont alerté sur le risque d'un recours trop rapide aux dispositifs de signalement ou d'information préoccupante, dans des situations qui relèveraient davantage d'un besoin d'écoute, de soutien ou d'orientation que d'un danger avéré. Sans remettre en cause la nécessité absolue de protéger les enfants lorsque cela s'impose, les participants ont rappelé combien les procédures d'évaluation peuvent être éprouvantes pour les familles et combien il est important de développer, en amont, des espaces de prévention capables d'éviter des escalades inutiles. Cela suppose un

travail partagé sur les repérages, les seuils d'alerte, les relais et les modalités d'orientation.

Les pratiques qui « fonctionnent » et qui ont été évoquées vont toutes dans le sens d'une coopération de proximité. Les **réseaux locaux de soutien à la parentalité**, lorsqu'ils sont effectivement animés, permettent de réunir les acteurs d'un même territoire, de traiter des problématiques concrètes et de créer des habitudes de travail. Les **structures d'animation de la vie sociale**, les centres sociaux et EVS ont également été présentés comme des ressources importantes, en particulier parce qu'ils offrent des espaces d'accueil, de lien social, de parole et de présence sur le terrain. Les **formats itinérants ont aussi retenu l'attention** : lieux ressources parentalité mobiles, actions sur les marchés, sorties d'école, permanences tournantes, dispositifs intercommunaux. Ces modalités apparaissent particulièrement adaptées aux zones rurales, aux bassins de vie étendus ou aux territoires où aucun acteur ne peut, seul, porter un service permanent. La coopération ne peut cependant être pensée à une échelle uniquement départementale. Plusieurs interventions ont insisté sur la nécessité de travailler à des échelles humaines, infra-territoriales, au plus près des bassins de vie, des établissements, des communes et des réseaux d'acteurs déjà mobilisés. C'est à cette échelle que se joue la confiance, que se construisent les relais et que les familles peuvent réellement identifier des portes

3. Responsabilité des acteurs publics

Mobiliser les élus, territorialiser l'action et construire des alliances concrètes

Le troisième axe de la table ronde portait sur la responsabilité des acteurs publics et sur la manière de projeter, à partir des constats partagés, une politique de soutien à la parentalité plus structurée à l'échelle du département et des territoires.

Sur ce point, les échanges ont clairement fait apparaître que la parentalité relève d'une responsabilité collective. Elle ne peut être déléguée à une seule institution ni reposer uniquement sur la bonne volonté des professionnels. Elle suppose une volonté publique explicite, une reconnaissance politique du sujet, un effort de mise en cohérence et une capacité à territorialiser les réponses. Les **élus locaux** ont, à cet égard, été interpellés comme des **acteurs déterminants**. Par leur proximité avec les habitants, leur connaissance fine des réalités communales et leur capacité à faire dialoguer les services, ils apparaissent comme des **relais essentiels pour faire émerger des réponses adaptées**.

Les interventions venues de la salle ont d'ailleurs conforté cette idée. L'un des messages forts a porté sur la nécessité de «redécloisonner» les services et de reconstituer des réseaux locaux à taille humaine. Dans un contexte budgétaire contraint, les grands dispositifs centralisés apparaissent moins opérants que des micro-réseaux de proximité, capables de relier des acteurs engagés, des associations, des bénévoles, des professionnels, des élus et des structures déjà existantes. L'idée n'est pas de nier les contraintes, mais de partir des ressources disponibles pour bâtir des réponses réalistes, concrètes et visibles.

Cette responsabilité publique implique aussi de mieux reconnaître les acteurs déjà présents sur les territoires. Plusieurs prises de parole ont rappelé que beaucoup de choses existent, parfois de manière discrète ou peu identifiée. Il y a des initiatives locales, des structures qui travaillent le vivre-ensemble, des professionnels de santé engagés, des espaces associatifs, des élus attentifs, des coopérations informelles qui mériteraient d'être davantage soutenues, valorisées et reliées entre elles. La politique de soutien à la parentalité ne part donc pas de rien ; elle gagnerait au contraire à s'appuyer sur l'existant, à le cartographier, à le rendre lisible et à favoriser la circulation des expériences réussies.

Dans cette perspective, plusieurs types d'alliés ont été implicitement ou explicitement désignés comme stratégiques. Les **communes et intercommunalités apparaissent comme des points d'appui majeurs**, en raison de leur proximité avec les familles et de leur rôle d'organisation locale. Les **lieux de confiance déjà identifiés par les habitants**, notamment les mairies, les écoles, les maisons sociales de proximité, les centres sociaux, les EVS ou les structures de santé, peuvent constituer des portes d'entrée pertinentes. Les **professionnels de première ligne** jouent également un rôle essentiel : sages-femmes, puéricultrices, enseignants, directeurs d'établissement, travailleurs sociaux, animateurs, accueillants, mais aussi professionnels libéraux de santé ou acteurs associatifs engagés.

Les échanges ont en outre ouvert la possibilité de s'appuyer davantage sur des témoignages de terrain et sur des projets partenariaux locaux pour nourrir la dynamique départementale. Dans l'esprit de la table ronde, les « alliés » susceptibles d'intervenir depuis la salle prennent tout leur sens : ils incarnent la réalité concrète des coopérations déjà à l'œuvre et permettent de déplacer le débat vers des exemples opérationnels. Des initiatives portées par une commune, une association, une structure familiale, un partenariat entre PMI et acteur local, une maison pour les familles, un espace parentalité ou encore un projet articulant pouvoirs publics et acteurs de terrain peuvent ainsi jouer un rôle d'illustration et d'entraînement. Elles montrent que, malgré les contraintes, des réponses peuvent émerger dès lors qu'un territoire se saisit collectivement de la question.

Enfin, la responsabilité des acteurs publics a été posée en lien avec la question de la lisibilité des politiques publiques. Plusieurs interventions ont rappelé qu'il ne suffisait pas d'informer davantage ou de multiplier les supports de communication. Pour des familles disposant de peu de ressources sociales, de peu de mobilité ou de peu de familiarité avec le fonctionnement institutionnel, l'accumulation d'informations ne résout pas le problème.

Ce qui fait réellement la différence, c'est la présence de relais identifiables, de communautés d'acteurs locales, de réseaux suffisamment concrets pour orienter, rassurer, accompagner et traduire le système. En ce sens, territorialiser la politique de soutien à la parentalité ne consiste pas seulement à déployer des dispositifs ; cela consiste à rendre le système praticable pour les familles.

4. Une orientation claire : passer d'une offre dispersée à une stratégie territoriale de prévention et de confiance

Au terme des échanges, plusieurs lignes de force se dégagent. D'abord, **le soutien à la parentalité doit être pleinement assumé comme une politique publique de prévention, fondée sur l'intérêt de l'enfant, la reconnaissance des parents et la nécessité de réponses accessibles, non stigmatisantes et diversifiées.**

Ensuite, l'enjeu majeur n'est pas tant l'absence totale de ressources que leur dispersion, leur manque de lisibilité et l'insuffisance de coordination entre acteurs. Enfin, la réponse pertinente semble devoir se construire à partir des territoires, de leurs réalités, de leurs contraintes et de leurs alliances locales.

La table ronde a ainsi fait apparaître une ambition commune : **faire évoluer la culture locale vers une approche plus préventive, plus coopérative et plus territorialisée du soutien à la parentalité.** Cela suppose de mieux articuler prévention et protection, de renforcer les réseaux de proximité, de reconnaître les acteurs déjà engagés, de créer des espaces d'accueil simples et repérables, d'organiser des relais de confiance entre institutions et familles, et de s'appuyer sur les collectivités pour structurer des réponses ancrées dans les bassins de vie.

Dans cette perspective, la Caf en portant le pilotage de l'animation du réseau des acteurs du soutien à la parentalité (Réaap66) apparaît comme un acteur pivot de coordination et d'impulsion. Mais la réussite d'une telle stratégie repose bien sur une responsabilité partagée. C'est dans la qualité des liens entre institutions, dans la proximité avec les familles, dans la capacité des territoires à mutualiser leurs forces et dans la reconnaissance de pratiques déjà opérantes que peut se construire, progressivement, une politique départementale de soutien à la parentalité à la fois crédible, lisible et utile.



Principaux enseignements pour une politique territoriale de soutien à la parentalité

1 • Le soutien à la parentalité constitue un enjeu majeur de prévention

Les échanges ont rappelé l'importance d'intervenir précocement auprès des familles afin de sécuriser les parcours des enfants et de prévenir les situations de rupture ou de crise. Investir dans les premières relations, dans l'accompagnement des parents et dans les dispositifs de proximité constitue un levier essentiel de développement social et de cohésion territoriale.

2 • Le bien-être de l'enfant et de ses parents doit rester le principe directeur de l'action publique

Les politiques de soutien à la parentalité ne peuvent être pensées uniquement à partir des besoins de l'enfant. Le bien-être des parents et l'équilibre de l'environnement familial sont également des facteurs déterminants du développement de l'enfant. Cette approche systémique implique de considérer l'ensemble de l'écosystème dans lequel évoluent les familles. Dans les Pyrénées-Orientales, les situations familiales sont très diversifiées. Les réponses doivent donc être adaptées aux réalités locales et aux contextes sociaux spécifiques. Une approche territorialisée apparaît indispensable pour tenir compte des différences entre communes, quartiers et bassins de vie.

3 • Les besoins des familles sont hétérogènes et fortement marqués par les inégalités sociales et territoriales

Dans les Pyrénées-Orientales, les situations familiales sont très diversifiées. Les réponses doivent donc être adaptées aux réalités locales et aux contextes sociaux spécifiques. Une approche territorialisée apparaît indispensable pour tenir compte des différences entre communes, quartiers et bassins de vie.

4 • La relation entre familles et institutions, notamment avec l'école, connaît aujourd'hui des tensions et des incompréhensions

Les intervenants ont souligné l'évolution des relations entre parents et institutions éducatives, marquées par des attentes d'immédiateté, des malentendus et parfois des formes de défiance. Restaurer une relation de confiance et clarifier les rôles respectifs des parents et des professionnels constitue un enjeu central.

5 • L'offre de soutien à la parentalité existe mais reste insuffisamment lisible pour les familles

Si de nombreuses actions existent sur le territoire, leur inscription dans une logique explicite de soutien à la parentalité reste inégale. L'offre préventive, universelle et accessible à tous demeure encore insuffisamment développée, avec des zones peu ou pas couvertes. L'enjeu porte autant sur le déploiement que sur la clarification et la lisibilité de cette offre.

6 • La coopération entre acteurs constitue une condition essentielle de l'efficacité des politiques publiques

Le soutien à la parentalité mobilise une pluralité d'acteurs : institutions, collectivités territoriales, structures éducatives, services sociaux, associations et professionnels de santé. La coordination entre ces acteurs, la circulation de l'information et la connaissance mutuelle des dispositifs sont des leviers indispensables pour fluidifier les parcours des familles.

7 • Les territoires disposent de nombreuses ressources locales qu'il convient de mieux identifier et valoriser

Les initiatives locales, les structures d'animation de la vie sociale, les dispositifs associatifs et les réseaux d'acteurs constituent des ressources précieuses pour accompagner les familles, ainsi que les professionnels qui interviennent à leurs côtés. Les politiques publiques gagnent à s'appuyer sur ces dynamiques existantes et à favoriser la diffusion des expériences les plus pertinentes.

8 • Une politique territoriale de soutien à la parentalité suppose une mobilisation collective et une implication des élus locaux

La parentalité relève d'une responsabilité partagée, qui ne peut reposer sur une seule institution. Les collectivités territoriales, par leur proximité avec les habitants, jouent un rôle central dans la structuration des coopérations locales et le soutien aux initiatives. Cette dynamique implique également la mobilisation coordonnée de l'ensemble des institutions concernées (CAF, MSA, Département, ARS, État) tant dans l'appui que dans le financement des actions, afin de garantir la cohérence des interventions à l'échelle territoriale. >>>

Les ateliers collaboratifs



Atelier 1

Répondre aux besoins de soutien des parents : la Convention Territoriale Globale, un moyen d'y parvenir ?

La Convention Territoriale Globale, un levier pour structurer et renforcer les politiques de soutien à la parentalité

Cet atelier a réuni des chargés de coopération, professionnels et techniciens engagés dans les politiques publiques locales en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles ainsi que des élus locaux. Issus de territoires aux configurations diverses communes rurales, intercommunalités ou villes de taille moyenne. Les participants ont partagé leurs expériences et leurs pratiques autour d'un enjeu commun : la manière dont la Convention Territoriale Globale (CTG) peut constituer un levier pour structurer et renforcer les actions de soutien à la parentalité. Les échanges ont permis de croiser les regards sur les pratiques existantes, de mettre en évidence les difficultés rencontrées sur les territoires et d'identifier plusieurs pistes d'évolution pour mieux accompagner les familles dans l'exercice de leur rôle parental.

La CTG : un cadre stratégique pour renforcer la cohérence des politiques familiales locales

Pour de nombreux participants, la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale marque une étape importante dans l'évolution des politiques familiales locales. Elle permet d'inscrire les actions menées en direction des familles dans une logique plus globale, en favorisant la coordination entre les différents champs d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale ou encore soutien à la parentalité.

Dans plusieurs territoires, les collectivités et les structures locales menaient déjà de nombreuses initiatives en direction des parents. Toutefois, ces actions restaient parfois dispersées ou peu identifiées comme relevant d'une politique structurée de soutien à la parentalité.

La CTG offre aujourd'hui un cadre qui permet à la fois de **mettre en visibilité les pratiques existantes, de favoriser une meilleure articulation entre les acteurs** et de **développer une stratégie territoriale partagée**. Elle constitue ainsi un espace de dialogue et de réflexion collective, dans lequel les partenaires institutionnels, les collectivités et les acteurs associatifs peuvent croiser leurs analyses et construire des réponses adaptées aux besoins des familles.

Au-delà de la coordination des actions, les participants soulignent que la CTG favorise également une **dynamique de professionnalisation** des équipes. En invitant les territoires à formaliser leurs orientations et à analyser leurs pratiques, elle encourage le développement d'actions plus structurées et plus lisibles pour les familles.

Un soutien à la parentalité déjà présent dans les pratiques professionnelles

Les échanges ont également permis de rappeler que le soutien à la parentalité est déjà largement présent dans les pratiques quotidiennes des professionnels, même lorsqu'il n'est pas explicitement nommé comme tel.

Dans les structures d'accueil de la petite enfance, les équipes éducatives accompagnent régulièrement les parents dans les premières étapes de la parentalité : gestion de la séparation avec l'enfant, questionnements éducatifs, inquiétudes liées au développement de l'enfant ou difficultés rencontrées dans l'organisation familiale. Les temps d'accueil et de transmission constituent souvent des moments privilégiés d'échange et de dialogue.

De la même manière, dans les accueils de loisirs ou les services jeunesse, les professionnels entretiennent des relations régulières avec les familles. Ils peuvent être amenés à jouer un rôle d'écoute, de médiation ou de conseil face à certaines situations éducatives.

Ces pratiques, souvent informelles, participent pleinement au soutien à la parentalité. Toutefois, elles restent parfois peu identifiées comme telles, ce qui peut limiter leur visibilité dans les politiques publiques locales. Dans ce contexte, la CTG apparaît comme un cadre permettant de **reconnaître, valoriser et structurer ces pratiques professionnelles**.

La mobilisation des parents : un défi partagé par les territoires

Si les initiatives existent, la question de la mobilisation des parents demeure un enjeu central pour l'ensemble des territoires représentés lors de l'atelier.

Plusieurs participants ont évoqué l'organisation de conférences ou de rencontres autour de thématiques éducatives : gestion des écrans, relations parents-enfants, adolescence, autorité parentale ou accompagnement de

la scolarité. Pourtant, malgré l'intérêt de ces sujets, la participation des familles reste souvent limitée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. Les formats proposés peuvent parfois apparaître trop institutionnels ou trop descendants. Les conférences, en particulier, placent les parents dans une posture d'auditeurs face à des experts, ce qui peut limiter les échanges et freiner l'engagement.

Par ailleurs, certains parents peuvent ressentir une forme de gêne à participer à des événements explicitement consacrés à la parentalité. Dans les territoires ruraux ou les petites communes, où les habitants se connaissent souvent, la peur du regard des autres peut constituer un frein supplémentaire. Participer à une rencontre sur la parentalité peut être perçu comme une manière d'exposer ses difficultés éducatives, ce qui peut dissuader certains parents de franchir le pas.

À ces éléments s'ajoutent des contraintes plus concrètes : rythmes professionnels, organisation familiale, fatigue ou encore sentiment de ne pas être directement concerné par les thématiques proposées.

Ces constats invitent les acteurs locaux à repenser les modalités d'intervention afin de **proposer des dispositifs plus accessibles et plus attractifs pour les familles**.

Vers des formats d'intervention plus participatifs et plus conviviaux

Face à ces difficultés, plusieurs territoires expérimentent aujourd'hui des formats d'animation plus participatifs, qui favorisent l'échange et l'implication des parents.

Plutôt que des conférences traditionnelles, certains acteurs privilégient désormais des dispositifs tels que des ciné-débats, des spectacles interactifs ou des séances de théâtre-forum. Ces formats permettent d'aborder les questions liées à la parentalité à partir de situations concrètes ou de mises en scène qui facilitent l'identification et la discussion.

Les participants observent que ces approches contribuent à créer un climat plus propice aux échanges. Les parents se sentent davantage autorisés à partager leurs expériences, à poser des questions ou à réagir aux situations présentées.

La manière de présenter les actions apparaît également déterminante. Les intitulés trop institutionnels peuvent constituer un frein, tandis que des propositions plus conviviales – cafés des parents, rencontres autour d'un film ou d'un spectacle – peuvent susciter davantage d'intérêt.

Ces formats participatifs contribuent ainsi à valoriser les compétences parentales et à **reconnaître les parents comme des acteurs à part entière des échanges**.

Aller vers les familles : un enjeu central pour toucher un public plus large

Au-delà de la question des formats, les participants ont également souligné la nécessité de développer des démarches d'«aller vers» afin de toucher des familles qui ne fréquentent pas spontanément les structures existantes.

Malgré les dispositifs proposés, certaines familles restent éloignées des actions de soutien à la parentalité. Les raisons peuvent être multiples : difficultés de mobilité, méconnaissance des services, sentiment de distance avec les institutions ou manque de disponibilité.

Pour répondre à ces situations, plusieurs pistes ont été évoquées. Certaines collectivités développent des actions hors les murs, en intervenant directement dans les lieux de vie des habitants : écoles, quartiers, événements locaux ou espaces publics.

L'idée de **dispositifs itinérants** a également été mentionnée. Inspirés de certaines initiatives culturelles ou éducatives (bibliobus, médiathèques mobiles) ces dispositifs permettraient d'aller à la rencontre des habitants sur différents points du territoire et de créer des temps d'échange dans un cadre plus informel.

Ces démarches peuvent **contribuer à établir un premier contact avec les familles et à instaurer une relation de confiance qui facilite ensuite leur participation à d'autres actions.**

La coopération entre acteurs, une condition essentielle de la réussite des actions

Les échanges ont enfin mis en évidence l'importance du travail partenarial dans la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité.

Les collectivités territoriales, les services municipaux, les structures petite enfance, les accueils de loisirs, les établissements scolaires, les centres sociaux et les associations interviennent chacun à leur niveau auprès des familles. La coordination de ces acteurs apparaît essentielle pour proposer une offre cohérente et complémentaire.

Dans ce contexte, la CTG constitue un cadre particulièrement propice pour renforcer les coopérations territoriales. Elle favorise la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des expériences et la construction de projets communs.

Cette dynamique partenariale permet également de mieux identifier les besoins des familles et d'adapter les réponses proposées aux réalités locales.

Des perspectives pour renforcer les politiques de soutien à la parentalité

Les échanges de l'atelier mettent en évidence plusieurs orientations pour renforcer les actions de soutien à la parentalité sur les territoires.

La poursuite de la professionnalisation des équipes apparaît comme un levier important pour accompagner les parents dans leurs questionnements et leurs difficultés.

Le développement de formats d'animation plus participatifs et plus conviviaux constitue également une piste privilégiée pour favoriser l'implication des familles.

Enfin, **les démarches d'aller-vers et le renforcement des coopérations territoriales** apparaissent comme des conditions essentielles pour toucher un public plus large et adapter les dispositifs aux réalités des territoires.

Dans cette perspective, la Convention Territoriale Globale apparaît comme un outil structurant, capable d'accompagner ces dynamiques et de soutenir les initiatives locales en faveur des familles.

“ la CTG constitue un cadre particulièrement propice pour renforcer les coopérations territoriales. Elle favorise la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des expériences et la construction de projets communs. ”



Principaux enseignements

Les échanges de l'atelier ont permis d'identifier plusieurs constats partagés et leviers d'action pour renforcer les politiques territoriales de soutien à la parentalité.

1 • La CTG constitue un cadre structurant pour les politiques familiales locales

La Convention Territoriale Globale permet de renforcer la cohérence des actions menées en direction des familles en favorisant une approche transversale entre les différents champs d'intervention (petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et soutien à la parentalité). Elle offre un cadre stratégique permettant de mieux articuler les initiatives locales et de développer une vision territoriale partagée.

2 • De nombreuses pratiques de soutien à la parentalité existent déjà sur les territoires

Dans les structures petite enfance, les accueils de loisirs ou les services jeunesse, les professionnels accompagnent quotidiennement les parents dans leurs questionnements éducatifs. Ces actions, souvent informelles, participent pleinement au soutien à la parentalité mais restent parfois peu identifiées comme telles. La CTG constitue un levier pour reconnaître et valoriser ces pratiques.

3 • La mobilisation des parents demeure un défi majeur

Malgré la diversité des actions proposées, la participation des parents reste parfois limitée. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation : formats d'intervention jugés trop institutionnels, contraintes de disponibilité des familles ou appréhension du regard des autres, notamment dans les territoires où les relations de proximité sont fortes.

4 • La diversification des formats d'intervention apparaît comme un levier efficace

Les territoires expérimentent des formats plus participatifs (ciné-débats, spectacles interactifs, théâtre-forum ou cafés des parents) qui favorisent l'échange et permettent d'aborder les questions éducatives de manière plus accessible. Ces approches contribuent à créer un climat de confiance et à valoriser les compétences parentales.

5 • Développer des démarches d'« aller vers » pour toucher les familles éloignées.

Certaines familles restent éloignées des dispositifs existants. Les démarches d'« aller vers », à travers des actions hors les murs ou des dispositifs itinérants, apparaissent comme des pistes pertinentes pour aller à la rencontre des parents dans leurs lieux de vie et favoriser leur participation.

6 • La coopération territoriale constitue un facteur clé de réussite

Le soutien à la parentalité repose sur l'implication d'une diversité d'acteurs : collectivités, structures éducatives, associations, établissements scolaires, centres sociaux. La CTG favorise la mise en réseau de ces acteurs et la construction de projets partagés, permettant de proposer des réponses plus cohérentes et adaptées aux besoins des familles.

7 • La professionnalisation des équipes doit être poursuivie

L'accompagnement des parents nécessite des compétences spécifiques et des espaces de réflexion collective pour les professionnels. Le développement de formations et d'outils partagés apparaît comme un levier important pour renforcer la qualité des actions menées.



Atelier 2

Innover en soutien à la parentalité : de quoi parle-t-on ? comment faire ?

Cet atelier proposait aux participants de réfléchir collectivement à la notion d'innovation dans le champ du soutien à la parentalité. Au-delà de l'idée souvent associée à la création de nouveaux dispositifs, les échanges ont permis d'explorer ce que recouvre concrètement l'innovation dans l'accompagnement des parents et des familles, ainsi que les conditions nécessaires à son émergence et à son développement.

Les discussions ont fait apparaître que l'innovation en matière de soutien à la parentalité ne réside pas uniquement dans l'invention de nouvelles actions. Elle peut également prendre la forme de nouvelles manières de travailler ensemble, de nouvelles méthodes d'intervention auprès des familles ou encore de nouvelles façons de mobiliser les ressources d'un territoire.

L'innovation apparaît ainsi comme une **démarche évolutive**, fondée sur l'observation des besoins, l'expérimentation et la coopération entre les acteurs.

Partir d'un diagnostic partagé des besoins et des ressources

Les participants ont d'abord souligné que toute démarche d'innovation doit s'appuyer sur une **analyse fine des besoins des familles et des ressources existantes sur les territoires**.

Cette démarche de diagnostic consiste notamment à identifier les lieux fréquentés par les parents, les acteurs déjà impliqués dans le soutien à la parentalité et les initiatives existantes. Elle permet également de repérer les manques, les besoins émergents et les opportunités de développement de nouvelles actions.

Les échanges ont ainsi mis en évidence l'importance de connaître les dynamiques locales et de s'appuyer sur les ressources présentes : structures associatives, équipements culturels, lieux d'accueil, espaces publics ou encore réseaux professionnels.

L'innovation peut ainsi émerger à partir d'une **meilleure articulation des ressources existantes**, plutôt que de la création systématique de nouveaux dispositifs.

Associer les parents à la conception des actions

Les discussions ont également souligné que l'innovation dans le soutien à la parentalité suppose de reconnaître les parents comme des acteurs à part entière.

Plusieurs participants ont insisté sur l'importance d'impliquer les parents dans la conception et l'évaluation des projets. Cette participation permet d'identifier plus précisément les attentes des familles et d'adapter les actions aux réalités vécues.

L'implication des parents peut prendre différentes formes : participation à des groupes de réflexion, co-construction d'actions, contribution à l'organisation d'événements ou encore participation à des associations de parents.

Cette approche contribue à renforcer l'appropriation des projets par les familles et à développer des actions plus proches de leurs besoins.

Expérimenter de nouvelles approches

Les échanges ont également mis en avant l'importance de **s'autoriser à expérimenter** de nouvelles formes d'accompagnement.

L'innovation suppose en effet de pouvoir tester de nouvelles idées, d'adapter les dispositifs existants et d'accepter une certaine souplesse dans la mise en œuvre des actions.

Plusieurs participants ont évoqué la nécessité de créer un cadre favorable à l'expérimentation, permettant aux acteurs de terrain de développer de nouvelles initiatives et d'ajuster les projets en fonction des retours des familles. Cette démarche d'expérimentation peut concerner aussi bien les méthodes d'intervention que les formats d'actions ou les partenariats développés.

“...l'innovation dans le soutien à la parentalité suppose de reconnaître les parents comme des acteurs à part entière.”

Diversifier les formes d'intervention auprès des familles

L'innovation peut également se traduire par la diversification des modalités d'intervention auprès des familles.

Les participants ont notamment évoqué l'intérêt de développer des actions de proximité et d'aller à la rencontre des parents dans différents lieux du territoire. Cette approche permet de toucher des familles qui ne fréquentent pas nécessairement les structures institutionnelles.

Plusieurs exemples d'actions ont été évoqués au cours de l'atelier :

- des dispositifs itinérants permettant d'aller à la rencontre des familles dans différents quartiers ou communes ;
- la création de nouveaux lieux d'accueil pour les parents et les enfants ;
- l'organisation d'événements collectifs favorisant les échanges entre familles ;
- le développement d'actions associant plusieurs structures ou partenaires.

Les participants ont notamment mentionné l'idée d'un **LAEP itinérant**, permettant de proposer des espaces d'accueil et d'échange dans différents territoires.

D'autres initiatives ont également été évoquées, telles que l'organisation de **randonnées poussettes**, la création de **lieux de rencontre pour les familles**, ou encore le développement d'actions collectives portées par des associations de parents.

Ces exemples illustrent la diversité des formes que peut prendre l'innovation dans le champ du soutien à la parentalité.

S'appuyer sur les dynamiques partenariales

Les échanges ont également mis en évidence que l'innovation repose largement sur la capacité des acteurs à travailler ensemble.

Le développement de partenariats entre institutions, collectivités territoriales, associations et professionnels apparaît comme un levier important pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives.

Les dynamiques partenariales permettent notamment de mutualiser les compétences, de partager les expériences et de mobiliser plus efficacement les ressources disponibles sur les territoires.

Plusieurs participants ont souligné l'importance de développer une culture professionnelle commune, favorisant la coopération entre les acteurs et la construction de projets collectifs.

Prendre en compte les spécificités des territoires

L'innovation en matière de soutien à la parentalité doit également tenir compte des caractéristiques propres aux territoires.

Dans les Pyrénées-Orientales, plusieurs spécificités ont été évoquées au cours des échanges :

- la diversité géographique du département ;
- les difficultés de mobilité rencontrées par certaines familles ;
- les inégalités sociales et territoriales
- les transformations démographiques ;
- l'importance du tissu associatif local en milieux urbains et péri-urbains.

Ces éléments peuvent influencer l'accès des familles aux services et nécessitent d'adapter les modalités d'intervention.

Les participants ont ainsi souligné que l'innovation doit s'appuyer sur les réalités locales et sur les ressources propres aux territoires.

Identifier les conditions de réussite de l'innovation

Enfin, les échanges ont permis d'identifier plusieurs conditions favorables au développement de l'innovation dans le champ du soutien à la parentalité.

Les participants ont notamment évoqué la nécessité de disposer de moyens humains et financiers suffisants, mais également de créer un environnement institutionnel favorable à l'expérimentation.

La communication entre acteurs, la circulation de l'information et la mise en réseau des professionnels apparaissent également comme des éléments essentiels pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives.

La valorisation des expériences locales et le partage des bonnes pratiques peuvent également contribuer à diffuser les innovations et à encourager leur reproduction sur d'autres territoires.

Une innovation au service des familles et des territoires

Au terme des échanges, les participants ont souligné que l'innovation en matière de soutien à la parentalité ne constitue pas une finalité en soi. Elle doit avant tout permettre de mieux répondre aux besoins des familles et d'améliorer l'accès aux ressources disponibles sur les territoires.

L'innovation apparaît ainsi comme une **démarche collective, fondée sur l'observation des besoins, la coopération entre acteurs et l'expérimentation de nouvelles approches**.

En favorisant la mobilisation des ressources locales et l'implication des parents, elle peut contribuer à renforcer les dynamiques territoriales et à proposer aux familles des formes d'accompagnement plus adaptées à leurs réalités.



Principaux enseignements

Innover en soutien à la parentalité : de quoi parle-t-on ? Comment faire ?

1 • L'innovation en soutien à la parentalité ne se limite pas à la création de nouveaux dispositifs

Elle peut également concerner les méthodes d'intervention, les modes d'organisation, les partenariats entre acteurs ou encore les formes de mobilisation des familles. Innover peut ainsi consister à adapter les pratiques existantes pour mieux répondre aux besoins des parents.

2 • L'innovation doit s'appuyer sur une connaissance fine des besoins des familles et des ressources territoriales

Une démarche de diagnostic partagé permet d'identifier les lieux fréquentés par les parents, les initiatives existantes et les acteurs mobilisés sur les territoires.

Cette connaissance constitue un point d'appui essentiel pour faire émerger de nouvelles actions.

3 • La participation des parents constitue un levier important de l'innovation

Impliquer les parents dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets permet de développer des actions plus proches de leurs besoins et de renforcer leur appropriation.

4 • L'expérimentation est une composante essentielle des démarches innovantes

Innover suppose de pouvoir tester de nouvelles approches, d'adapter les dispositifs existants et d'accepter une part de souplesse dans la mise en œuvre des projets.

5 • Les dynamiques partenariales favorisent l'émergence d'initiatives innovantes

La coopération entre institutions, collectivités territoriales, associations et professionnels permet de mutualiser les compétences et de construire des réponses collectives adaptées aux réalités des territoires.

6 • L'innovation peut également passer par de nouvelles formes d'intervention auprès des familles

Le développement d'actions de proximité, de dispositifs itinérants ou d'événements collectifs constitue un moyen de toucher des publics qui ne fréquentent pas nécessairement les structures institutionnelles.

7 • Les spécificités territoriales doivent être prises en compte dans les démarches d'innovation

Les caractéristiques géographiques, sociales et démographiques des territoires influencent l'accès des familles aux services et nécessitent d'adapter les modalités d'intervention.

8 • Un environnement favorable est nécessaire pour soutenir l'innovation

La disponibilité de ressources, la mise en réseau des acteurs et la valorisation des initiatives locales apparaissent comme des conditions importantes pour encourager le développement de nouvelles actions en faveur des familles.



Atelier 3

Accompagner les parents lors des 1000 premiers jours de l'enfant : des lieux pour accueillir enfants et parents (Laep) aux lieux ressources pour les parents

Identifier les besoins des familles et renforcer les réponses territoriales

Cet atelier a permis aux participants d'échanger autour des enjeux liés à l'accompagnement des parents au cours des 1000 premiers jours de l'enfant, période aujourd'hui reconnue comme déterminante pour le développement de l'enfant, la construction du lien parent-enfant et la prévention des difficultés ultérieures.

À partir d'un travail collectif organisé autour de trois axes (besoins identifiés sur les territoires, réponses possibles et freins ou leviers au développement des actions) les participants ont partagé leurs observations de terrain et identifié plusieurs pistes d'amélioration pour renforcer les politiques de soutien à la parentalité dans cette période clé.

Des besoins multiples dès les premiers moments de la parentalité

Les échanges ont mis en évidence que les parents rencontrent des besoins variés dès la grossesse et dans les premières années de l'enfant. Ces besoins concernent à la fois l'accès aux ressources matérielles, l'accompagnement éducatif et le soutien relationnel.

Plusieurs participants ont souligné que certaines familles font face à des difficultés sociales importantes, notamment en matière de logement, d'accès aux soins ou de précarité économique. Dans ces situations, l'accompagnement à la parentalité ne peut être dissocié des conditions de vie globales des familles.

Au-delà de ces enjeux matériels, les participants ont également insisté sur les besoins de soutien et d'écoute des parents. **Les premières années de l'enfant constituent souvent une période de questionnements et parfois d'isolement.** Les parents expriment le besoin de pouvoir partager leurs interrogations, d'échanger avec d'autres familles et d'être accompagnés sans se sentir jugés.

Les discussions ont également mis en évidence des besoins d'information et d'orientation. De nombreux parents ne connaissent pas toujours les ressources disponibles sur leur territoire ou rencontrent des difficultés à identifier les interlocuteurs adaptés à leurs besoins. Cette question de **la lisibilité de l'offre de services** apparaît comme un enjeu important.

Enfin, plusieurs participants ont évoqué l'importance de favoriser la co-éducation et la coopération entre les acteurs éducatifs et les familles, notamment dès les premières années de la vie de l'enfant.

Des réponses qui reposent sur l'écoute, l'accompagnement et la mise en réseau

Pour répondre à ces besoins, les participants ont identifié plusieurs types d'actions susceptibles de renforcer l'accompagnement des parents durant les 1000 premiers jours.

Les échanges ont d'abord souligné l'intérêt de développer des espaces d'accueil et d'échanges pour les parents, permettant de favoriser le dialogue, le partage d'expériences et la création de liens entre familles. Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) ont été mentionnés comme des dispositifs particulièrement adaptés pour offrir un cadre bienveillant d'écoute et de rencontre. L'accompagnement des parents passe également par un **travail d'information et d'orientation** vers les ressources existantes. Les participants ont évoqué la nécessité de mieux faire connaître les dispositifs disponibles et de faciliter les parcours des familles au sein des différents services.

La question du **travail en réseau entre professionnels** est apparue comme un levier central. Les acteurs de la petite enfance, de la santé, du social et de l'éducation interviennent chacun à leur niveau auprès des familles. Le renforcement de la coordination entre ces acteurs permettrait de mieux repérer les besoins des parents et d'apporter des réponses plus cohérentes.

Les participants ont également souligné l'intérêt de développer des **outils communs d'information et de partage**, afin de mieux orienter les familles et d'améliorer la circulation des informations entre professionnels.

Enfin, l'idée de dispositifs **itinérants ou de proximité** a été évoquée afin de toucher des familles éloignées des structures existantes et de proposer des réponses adaptées aux réalités territoriales.

Des freins identifiés mais aussi des leviers pour agir

Les échanges ont également permis d'identifier plusieurs obstacles au développement des actions de soutien à la parentalité autour des 1000 premiers jours.

Parmi les freins les plus fréquemment évoqués figurent les **contraintes budgétaires**, le manque de moyens humains et la difficulté à mobiliser certains professionnels déjà fortement sollicités. Les participants ont également souligné la complexité de certaines démarches administratives et la multiplicité des dispositifs, qui peuvent rendre l'offre de services difficilement lisible pour les familles.

Les difficultés de mobilité constituent également un frein pour certaines familles, notamment dans les territoires ruraux ou éloignés des principaux équipements.

Malgré ces obstacles, plusieurs leviers ont été identifiés pour renforcer l'action collective. Le développement de **partenariats locaux** et la mobilisation des réseaux d'acteurs apparaissent comme des facteurs déterminants pour structurer les réponses à l'échelle des territoires.

Les structures d'animation de la vie sociale, les associations, les collectivités territoriales et les professionnels de santé constituent des partenaires essentiels pour accompagner les parents et favoriser l'émergence d'initiatives locales.

Les participants ont également souligné l'importance de **mieux valoriser les ressources existantes** sur les territoires et de s'appuyer sur les dynamiques déjà engagées.

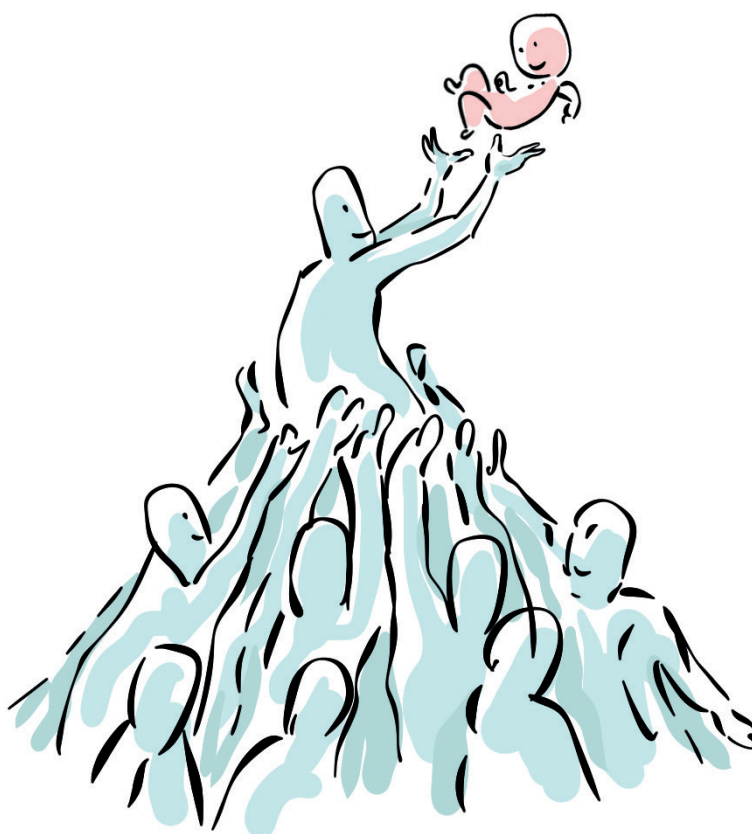
Vers une approche plus coordonnée des politiques de soutien à la parentalité

Au terme des échanges, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs intervenant auprès des familles durant les 1000 premiers jours.

Cette coordination suppose une meilleure connaissance mutuelle des dispositifs, le développement d'outils partagés et la création d'espaces de dialogue entre professionnels. Elle implique également de renforcer la lisibilité des actions pour les parents afin de faciliter leur accès aux ressources disponibles.

Plus largement, les participants ont souligné que l'accompagnement des parents durant les 1000 premiers jours constitue un levier majeur de prévention et d'investissement social. En soutenant les parents dès les premières étapes de la vie de l'enfant, il est possible de favoriser un développement plus serein des enfants et de prévenir certaines difficultés ultérieures.

Dans cette perspective, le renforcement des actions de soutien à la parentalité apparaît comme un enjeu central pour les politiques familiales et sociales sur les territoires.





Principaux enseignements

Les 1000 premiers jours : un enjeu majeur de prévention et d'accompagnement des familles

1 • Les 1000 premiers jours constituent une période déterminante pour le développement de l'enfant

De la grossesse aux deux premières années de vie, cette période joue un rôle fondamental dans le développement affectif, cognitif et social de l'enfant. Elle représente également un moment clé pour soutenir les parents dans la construction du lien avec leur enfant et dans l'exercice de leur rôle parental.

2 • L'accompagnement précoce des parents constitue un levier essentiel de prévention

Intervenir dès les premières étapes de la vie de l'enfant permet de prévenir certaines difficultés familiales et de sécuriser les parcours des enfants et des parents. Cette approche préventive repose notamment sur l'accompagnement à la parentalité, l'accès à l'information et le soutien aux parents dans leurs questionnements.

3 • La coordination entre les acteurs est indispensable pour assurer un accompagnement cohérent des familles

Les professionnels de la santé, de la petite enfance, de l'action sociale et de l'accompagnement des familles interviennent tous auprès des parents au cours de cette période. Le renforcement des coopérations entre ces acteurs apparaît comme une condition essentielle pour proposer des parcours plus lisibles et mieux coordonnés.

4 • L'accès aux services doit être facilité pour l'ensemble des familles

Les échanges ont souligné l'importance de développer des actions de proximité et de mieux faire connaître les ressources existantes afin de permettre à toutes les familles, y compris les plus éloignées des institutions, d'accéder aux dispositifs d'accompagnement.

5 • L'information et la sensibilisation des parents constituent un enjeu important

Les parents expriment souvent des besoins d'information concernant le développement de l'enfant, les pratiques éducatives ou les ressources disponibles sur le territoire. Les actions d'information et les espaces d'échanges contribuent à renforcer la confiance des parents et à soutenir leurs compétences.

6 • Les espaces de rencontre et d'échange entre parents jouent un rôle important

Les dispositifs favorisant la rencontre entre parents permettent de rompre l'isolement, de partager des expériences et de renforcer les réseaux de solidarité entre familles.

7 • Les politiques territoriales doivent intégrer pleinement les enjeux des 1000 premiers jours

Le développement d'une offre de services adaptée à cette période nécessite une mobilisation coordonnée des institutions, des collectivités territoriales et des acteurs de terrain.

8 • Les initiatives locales constituent un levier pour renforcer l'accompagnement des familles

Les expériences présentées lors de l'atelier montrent l'intérêt de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et sur les partenariats existants pour développer des actions adaptées aux besoins des parents et des jeunes enfants.



Atelier 4

Soutenir les parents en réseau : quelle transversalité des services aux familles ? (écosystème pluridisciplinaire et pluri-acteurs)

Construire des coopérations durables au service des familles

Cet atelier était consacré à la question de la transversalité dans les politiques de soutien à la parentalité. Les participants ont été invités à réfléchir collectivement à la manière dont les acteurs intervenant auprès des parents et des enfants peuvent mieux coopérer afin de proposer des réponses plus cohérentes et plus lisibles pour les familles.

Les échanges ont rapidement mis en évidence que le soutien à la parentalité constitue par nature un champ d'action transversal. Les situations vécues par les familles mobilisent simultanément plusieurs dimensions (éducatives, sociales, sanitaires, relationnelles ou encore économiques) et impliquent l'intervention d'une pluralité d'acteurs issus de secteurs différents : petite enfance, éducation, santé, action sociale, jeunesse, associations et collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la transversalité apparaît non seulement comme un principe d'organisation de l'action publique, mais également comme une **condition essentielle pour répondre à la complexité des situations familiales**. Elle suppose de dépasser les logiques institutionnelles ou sectorielles pour construire des réponses collectives centrées sur les besoins des familles.

Partager des repères et construire une culture commune

Les discussions ont d'abord porté sur la manière dont la transversalité peut s'incarner dans les pratiques professionnelles. Plusieurs participants ont souligné que celle-ci repose avant tout sur des principes simples : l'écoute, la circulation de l'information et le partage de repères communs.

Dans un contexte où les professionnels interviennent à partir de cadres institutionnels et de cultures professionnelles parfois très différentes, la transversalité suppose de créer des espaces permettant de **partager les valeurs, les références et les objectifs qui orientent l'action auprès des familles**.

Cette dimension apparaît essentielle pour favoriser la compréhension mutuelle entre les acteurs et renforcer la cohérence des interventions. Elle permet également d'éviter les malentendus ou les décalages d'approche qui peuvent parfois exister entre les différents secteurs d'intervention.

Plusieurs participants ont ainsi insisté sur l'importance de développer des temps de rencontre entre professionnels afin de construire progressivement une culture commune du soutien à la parentalité.

Dépasser les logiques sectorielles pour construire des projets communs

La transversalité implique également de dépasser les logiques d'intervention cloisonnées pour construire des projets collectifs. Les participants ont souligné que les actions de soutien à la parentalité gagnent en efficacité lorsqu'elles s'inscrivent dans une dynamique partenariale associant différents acteurs autour d'objectifs partagés.

Cette approche suppose de reconnaître la complémentarité des compétences et des expertises. Chaque acteur intervient à partir de son champ d'intervention et de ses missions spécifiques, mais c'est l'articulation de ces contributions qui permet de proposer une réponse globale aux besoins des familles.

Dans cette perspective, les échanges ont mis en avant l'intérêt de **renforcer la mise en réseau des acteurs afin de partager une compréhension commune des besoins et de construire des réponses collectives à l'échelle du territoire**.

Pour les situations individuelles, l'enjeu réside davantage dans une orientation vers les dispositifs et instances adaptés, en fonction du niveau de besoin, plutôt que dans une analyse pluridisciplinaire directe.

Faciliter les parcours des familles et améliorer la lisibilité des dispositifs

Un autre enjeu central abordé lors de l'atelier concerne la lisibilité des dispositifs et la fluidité des parcours des familles. Les participants ont souligné que les parents peuvent être amenés à rencontrer de nombreux interlocuteurs au cours de leur parcours : professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux, enseignants, professionnels de santé ou acteurs associatifs.

Si cette diversité d'interventions constitue une richesse, elle peut également rendre les parcours complexes et parfois difficiles à comprendre pour les familles.

Dans ce contexte, la transversalité apparaît comme un levier pour **simplifier les parcours et améliorer la coordination entre les acteurs**. En favorisant la circulation de l'information et la connaissance mutuelle des dispositifs, elle permet de mieux orienter les parents vers les ressources adaptées à leurs besoins.

Plusieurs participants ont évoqué la nécessité de développer des outils permettant de centraliser les informations et de faciliter l'orientation des familles (le site parents66.fr, ressource numérique institutionnelle fiable, a été cité en exemple).

L'identification de référents ou la mise en place de points d'entrée clairement identifiés pourraient également contribuer à améliorer la lisibilité de l'offre de services.

L'objectif est de permettre aux parents de mieux comprendre les ressources disponibles et de bénéficier d'un accompagnement plus cohérent tout au long de leur parcours.

Structurer les coopérations à l'échelle des territoires

Les échanges ont également mis en évidence l'importance d'inscrire la transversalité dans une dynamique territoriale. Les coopérations entre acteurs se construisent en effet souvent au plus près des réalités locales, là où les professionnels se connaissent et partagent des problématiques communes.

La mise en réseau des acteurs apparaît ainsi comme un levier essentiel pour renforcer les dynamiques partenariales. Elle permet de mutualiser les connaissances, de partager les expériences et de mieux coordonner les interventions.

Plusieurs références ont été faites aux cadres de coopération territoriale existants, tels que les conventions territoriales globales, les projets éducatifs territoriaux ou encore les réseaux locaux de soutien à la parentalité, qui peuvent constituer des outils structurants pour organiser ces coopérations.

Ces cadres permettent notamment de formaliser les partenariats, de définir des objectifs communs et de structurer les dynamiques locales autour d'une stratégie partagée.

Reconnaître et renforcer la place des parents

La question de la place des parents dans les politiques de soutien à la parentalité a également été largement abordée au cours de l'atelier. Les participants ont souligné que la transversalité ne concerne pas uniquement les institutions : elle implique également de reconnaître les parents comme des acteurs à part entière.

Cette reconnaissance suppose de leur offrir des espaces d'expression et de participation leur permettant de partager leurs expériences, leurs attentes et leurs besoins.

L'implication des parents dans les projets et les actions menées sur les territoires peut ainsi contribuer à améliorer la pertinence des réponses proposées et à renforcer leur appropriation par les familles.

Les échanges ont toutefois souligné que cette participation reste parfois difficile à mobiliser et nécessite d'être accompagnée par des dispositifs adaptés.

Des défis organisationnels à relever

Si la transversalité apparaît comme une orientation largement partagée, les participants ont également évoqué les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Les différences de cultures professionnelles, la complexité des organisations institutionnelles ou encore le manque de temps pour développer des actions partenariales peuvent constituer des freins à la coopération.

Par ailleurs, certaines initiatives reposent encore largement sur l'engagement individuel des professionnels et peuvent donc être fragilisées par les évolutions institutionnelles ou les changements d'acteurs.

Les participants ont ainsi souligné l'importance de structurer davantage les dynamiques partenariales afin de garantir leur pérennité.

Une dynamique collective à renforcer

Au terme des échanges, un consensus s'est dégagé autour de l'idée que la transversalité constitue un levier essentiel pour renforcer les politiques de soutien à la parentalité.

En favorisant la coopération entre les acteurs, la mutualisation des compétences et la participation des parents, elle permet de construire des réponses plus globales et plus cohérentes face à la complexité des situations familiales.

La transversalité apparaît ainsi comme une démarche collective visant à mieux articuler les interventions, à améliorer la lisibilité des dispositifs et à proposer aux familles des parcours d'accompagnement plus fluides et plus adaptés à leurs besoins.

“ Les participants ont souligné que la transversalité ne concerne pas uniquement les institutions : elle implique également de reconnaître les parents comme des acteurs à part entière. ”



Principaux enseignements

Transversalité et soutien à la parentalité

1 • Le soutien à la parentalité est par nature transversal

Les situations vécues par les familles mobilisent simultanément plusieurs dimensions (éducatives, sociales, sanitaires et relationnelles) et impliquent l'intervention d'une pluralité d'acteurs. La transversalité apparaît ainsi comme une condition essentielle pour construire des réponses adaptées aux besoins des parents et des enfants.

2 • La coopération entre acteurs constitue un levier central pour améliorer l'accompagnement des familles

Le développement de partenariats entre institutions, collectivités, associations et professionnels permet de croiser les expertises, de mutualiser les compétences et de proposer des réponses plus cohérentes.

3 • La construction d'une culture commune entre acteurs est un préalable au travail transversal

La transversalité repose sur la capacité des professionnels à partager des repères, des valeurs et des objectifs communs. Le développement d'espaces d'échanges entre acteurs favorise la compréhension mutuelle et renforce la cohérence des interventions.

4 • L'amélioration des parcours des familles constitue un enjeu majeur

La multiplicité des dispositifs et des interlocuteurs peut rendre les démarches complexes pour les parents. Une meilleure coordination entre acteurs et une meilleure lisibilité des services peuvent contribuer à faciliter l'orientation des familles et à sécuriser leurs parcours.

5 • La structuration de réseaux d'acteurs à l'échelle des territoires est un facteur de réussite

Les dynamiques partenariales se construisent souvent au plus près des réalités locales. La mise en réseau des acteurs permet de mieux identifier les ressources existantes et de développer des projets collectifs adaptés aux besoins des territoires.

6 • La participation des parents doit être renforcée dans les politiques de soutien à la parentalité

Les parents ne doivent pas être uniquement considérés comme bénéficiaires des dispositifs, mais comme des acteurs à part entière. Leur implication dans les projets et les espaces de concertation constitue un levier pour améliorer la pertinence des actions.

7 • La mutualisation des ressources et des compétences permet de renforcer l'efficacité des actions

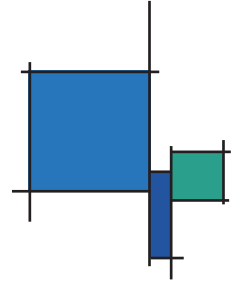
Le partage d'outils, de connaissances et d'expériences entre professionnels contribue à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux familles.

8 • La transversalité suppose une structuration durable des coopérations

Au-delà des initiatives ponctuelles, la mise en place de cadres de coopération territoriale et de temps de coordination réguliers apparaît nécessaire pour inscrire les dynamiques partenariales dans la durée.



Les grands enseignements autour du soutien à la parentalité en 10 points



Les échanges menés tout au long de la journée (conférence introductive, table ronde institutionnelle et ateliers thématiques) ont permis de faire émerger plusieurs constats et orientations partagés par les acteurs du territoire. Ces enseignements mettent en lumière les enjeux majeurs du soutien à la parentalité dans les Pyrénées-Orientales et les leviers permettant de renforcer les dynamiques existantes.



1

Soutenir la parentalité, c'est avant tout répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant

Un message fort a traversé l'ensemble des échanges : les politiques de soutien à la parentalité doivent être pensées avant tout au regard des besoins de l'enfant. Si les actions s'adressent aux parents, c'est bien parce que ceux-ci constituent l'environnement premier dans lequel l'enfant se construit. La parentalité ne peut donc être réduite à une question de pratiques éducatives individuelles ; elle renvoie plus largement aux conditions dans lesquelles l'enfant se développe au sein de son écosystème familial, social et institutionnel.

Dans cette perspective, la notion de **sécurité affective** et de **besoins fondamentaux de l'enfant** constitue un repère central pour penser l'action publique.

2

La parentalité s'exerce aujourd'hui dans un environnement social profondément transformé

Les transformations contemporaines de la société (accélération des rythmes de vie, diversification des modèles familiaux, évolutions numériques et transformations des trajectoires individuelles) modifient profondément les conditions d'exercice de la parentalité.

Ces évolutions renforcent les attentes à l'égard des parents tout en complexifiant leurs repères éducatifs. Elles invitent les institutions à adapter leurs réponses et à accompagner les parents dans un environnement devenu plus incertain.



3

Les Pyrénées-Orientales présentent des spécificités territoriales qui influencent l'offre de soutien aux familles

Le territoire se caractérise par une grande diversité de situations : zones urbaines, territoires ruraux, espaces de montagne, zones littorales touristiques ou encore dynamiques transfrontalières.

À cela s'ajoutent des fragilités socio-économiques importantes et des transformations démographiques marquées dans certaines communes.

Ces particularités territoriales influencent fortement les conditions d'accès aux services et nécessitent des réponses adaptées aux réalités locales.



4

Le territoire reste insuffisamment maillé en dispositifs de prévention de soutien à la parentalité

Un constat largement partagé concerne le développement encore limité de certains dispositifs structurants, notamment les lieux d'accueil enfants-parents et les espaces dédiés à l'accompagnement précoce des familles.

L'absence de structures repères fortement identifiées rend plus difficile la mobilisation des parents, la lisibilité de l'offre de services et la structuration des coopérations entre acteurs.

Ce manque de dispositifs de **prévention primaire** contribue également à concentrer les interventions sur des situations déjà fragilisées, plutôt que sur un accompagnement précoce des familles.



5

Les services aux familles jouent un rôle essentiel dans la prévention

Les échanges ont souligné la complémentarité des différents acteurs intervenant auprès des familles : services de la petite enfance, protection maternelle et infantile, structures d'animation de la vie sociale, institutions sociales ou encore acteurs de santé.

Ces services constituent un premier niveau de prévention, permettant d'accompagner les parents, de rompre l'isolement et de soutenir le développement de l'enfant dès ses premières années.

Renforcer ces dispositifs apparaît comme un enjeu majeur pour prévenir les difficultés et sécuriser les parcours des familles.



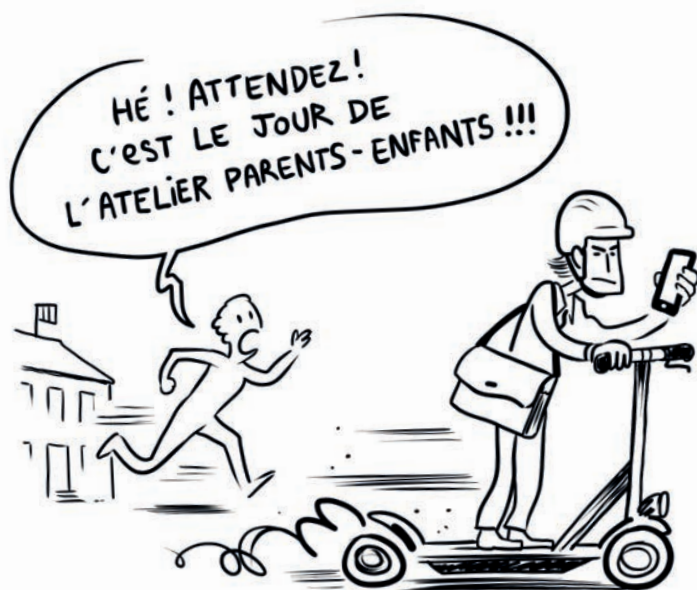
6

Une culture commune autour du développement de l'enfant reste à construire

Plusieurs interventions ont souligné l'existence d'un décalage entre les connaissances issues des travaux scientifiques sur le développement de l'enfant et leur appropriation par l'ensemble des acteurs publics et territoriaux.

Les notions de besoins fondamentaux de l'enfant, d'attachement, de sécurité affective ou encore de prévention précoce ne constituent pas toujours un socle partagé entre institutions, professionnels et élus. Le développement d'une culture commune apparaît donc comme une condition importante pour renforcer la cohérence des politiques publiques.

À ce titre, la formation des acteurs, notamment autour de la posture de soutien à la parentalité, constitue un levier stratégique pour faire évoluer les pratiques et accompagner les nouvelles dynamiques territoriales.



7

La mobilisation des parents constitue un défi pour le territoire

Les échanges ont également mis en évidence la difficulté à mobiliser durablement les parents dans les actions proposées.

Si certaines structures, notamment les centres sociaux, ont historiquement porté des dynamiques de participation des habitants, ces initiatives restent inégalement réparties sur le territoire.

Renforcer le pouvoir d'agir des parents et favoriser leur participation aux projets constitue un levier essentiel pour construire des politiques de soutien à la parentalité réellement ancrées dans les territoires.



8

Les élus locaux jouent un rôle central dans le développement des politiques familiales

Les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs clés pour structurer les réponses en direction des familles.

Toutefois, les élus sont confrontés à une multiplicité de dispositifs et de cadres d'action (contrats locaux, conventions territoriales, programmes nationaux) qui peuvent rendre l'action publique difficile à appréhender dans sa globalité.

Renforcer la lisibilité et la cohérence de ces politiques constitue un enjeu important pour soutenir l'engagement des collectivités.

9

Les coopérations entre acteurs doivent être renforcées

La journée a mis en évidence l'importance du travail en réseau entre institutions, collectivités, professionnels et associations.

Les coopérations territoriales permettent de croiser les expertises, de mutualiser les ressources et d'améliorer l'orientation des familles au sein de l'offre de services.

Les conventions territoriales globales apparaissent à cet égard comme un levier structurant pour organiser ces coopérations et développer une approche plus transversale des politiques familiales et les réseaux locaux de soutien à la parentalité, des outils facilitant cette démarche."

Par ailleurs, les réseaux locaux de soutien à la parentalité s'inscrivent pleinement dans cette logique, en constituant des outils opérationnels facilitant la coordination des acteurs et l'accompagnement des familles au plus près de leurs besoins.



10

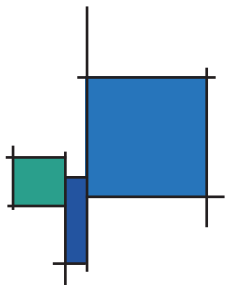
Soutenir les parents relève d'une responsabilité collective

Enfin, les échanges ont rappelé que la question de la parentalité ne peut être portée par un seul acteur ou une seule institution.

Le développement de l'enfant s'inscrit dans un écosystème composé de parents, de professionnels, de services et de collectivités. Chacun de ces acteurs contribue, à son niveau, à créer les conditions favorables au développement et au bien-être des enfants.

Le soutien à la parentalité apparaît ainsi comme un enjeu de société qui appelle une mobilisation collective et une action publique plus coordonnée.



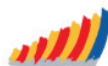


Ce document a été réalisé à partir de la journée du 16 octobre 2025, organisé par le Réaap66 dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles des Pyrénées-Orientales, et avec le soutien des partenaires suivants

Cofinanceurs



Intervenants, appui



Association des Maires, des Adjointes
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales



Merci à toutes et à tous